



TERMES DE REFERENCE
du Forum des ONGI en RDC

Janvier 2017

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : FONDAMENTAUX.....	4
1. Background de la coordination des ONGI en RDC	4
2. Mandat du Forum et vision	4
3. Fonctions principales du Forum	5
CHAPITRE 2 : STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT DU FORUM DES ONGI EN RDC	6
1. Assemblée Générale (AG)	7
a. Rôle de l'AG	7
b. Fonctionnement	7
c. Schéma de fonctionnement de l'AG:	7
d. Principe de vote lors de l'AG	8
2. Le Comité Exécutif (CE)	8
a. Rôle du CE.....	8
b. Composition du CE.....	9
c. Election des membres du Comité Exécutif.....	9
d. Rôle du Chair du Forum des ONGI.....	10
e. Election du Chair	11
f. Réunions du Comité Exécutif.....	11
g. Droits et devoirs des membres du comité exécutif.....	11
h. Destitution de droit d'un membre du comité exécutif	12
3. Plateformes provinciales.....	12
a. Composition des plateformes provinciales	12
b. Rôle	12
c. Réunions.....	13
4. Groupes de travail technique provinciaux.....	13
a. Rôle des groupes de travail (GT)	13
b. Composition et réunions.....	13
c. Relations entre les groupes de travail entre Provinces.....	14
5. Secrétariat du Forum des ONGI	14
a. Rôle du Secrétariat	14
b. Composition du Secrétariat et rôle du Directeur.....	15
c. ONGI hôte du Secrétariat	16
6. Adhésion et droits et devoirs des « adhérents ».....	16
a. Adhésion au Forum	16
b. Droits des membres.....	16
c. Devoirs des membres	17
d. Utilisation des informations concernant les membres.....	17

e. Disqualification d'un membre	18
f. Résignation d'un membre	18
7. Représentation	18
a. Représentation officielle.....	18
b. Représentation dans les groupes de coordination.....	19
c. Plaidoyer	20
8. Liens avec les autres mécanismes de coordination.....	20
9. Finances	20
CHAPITRE 3 : ADOPTION ET DATE DE MISE EN ŒUVRE	21
Annexe Schéma de communication entre GT et Secrétariat.....	22

CHAPITRE 1 : FONDAMENTAUX

1. Background de la coordination des ONGI en RDC

Les ONG Internationales en RDC cherchent depuis plusieurs années à se consolider et à structurer leur coordination. Malgré la mise en place en 2011 du Comité National de Coordination des ONG Internationales (CNCONGI), qui a fourni un niveau de coordination intéressant, l'expérience a montré que la qualité de cette coordination est hautement dépendante des personnalités, du turnover du staff et des contraintes de temps des chefs de mission volontaires qui s'y sont impliqués alors qu'ils doivent également superviser leur propre ONGI. Le suivi de grands dossiers (comme les obstacles administratifs) ou de recommandations était difficile tout comme le leadership pour la coordination (ex. faible pouvoir des ONGI et faible représentativité des ONGI dans des réunions stratégiques et décisionnelles).

En plus, ce comité, censé être national, restait largement représentatif des seules ONGI basées à Kinshasa sans lien avec les ONGI basées à Goma et Bukavu.

Par ailleurs, les acteurs externes (bailleurs, OCHA...) ont avoué leurs difficultés pour savoir qui contacter dans la communauté des ONGI humanitaires ou de développement quand des feedbacks étaient nécessaires sur des questions stratégiques qui nécessitaient une concertation préalable des ONGI pour s'exprimer d'une seule voix.

Ainsi, malgré leur engagement et leur collaboration au sein du CNCONGI, les chefs de mission ont identifié la nécessité de solidifier cette coordination pour renforcer son efficacité, son efficacité et sa qualité et amener une cohésion nationale en RDC. Ceci n'est possible qu'en mettant en place une structure avec des ressources dédiées à temps plein pour suivre les dossiers des ONGI, partager les informations avec les ONGI, etc.

C'est ainsi qu'au cours de 2013, les ONGI ont commencé le processus d'élaboration du projet de renforcement de leur structure de coordination qui a vu le jour en Février 2015 par le financement du projet de Secrétariat du Forum des ONGI en RDC grâce à plusieurs donateurs : la coopération suédoise (SIDA), britannique (DFID) et européenne (ECHO) et la contribution des ONGI elles-mêmes.

Une première version des Termes de référence (TdR) du Forum des ONGI a été élaborée et validée lors de la première Assemblée Générale fin 2015.

Suite à l'évolution du Forum, les TdR ont été amendés fin 2016 pour une validation par le comité exécutif début 2017.

2. Mandat du Forum et vision

Le terme de CNCONGI a été remplacé par « Forum des ONGI en RDC » en 2015.

Mandat : Le Forum est un **organe de coordination indépendant** composé d'ONG Internationales œuvrant en RDC, qui facilite le travail de ses membres et les aide à adresser efficacement et de manière efficiente les problématiques clés d'intérêt commun notamment dans l'échange d'information, l'appui à la diminution des tracasseries administratives, l'amélioration de la visibilité et de la représentation des ONGI dans les fora de coordination et de décision, etc. afin de leur permettre d'améliorer la qualité de leur travail, leur plaidoyer et leur impact sur le terrain.

Le Forum ne prétend pas se substituer ou prendre la place d'autres réunions de coordination ou d'autres collectifs d'ONG (comme 11.11.11) mais cherche plutôt à encourager un débat actif et constructif entre les ONGI autour de problématiques communes.

Vision : Le Forum aspire à être inclusif, représentatif, indépendant et reconnu comme un acteur clé dans la communauté humanitaire et du développement en RDC. Le Forum cherche à favoriser ainsi une réponse intégrée, fonctionnelle et coordonnée qui améliore l'identification et l'appui aux plus vulnérables.

Tous les membres du Forum s'accordent à fournir une assistance humanitaire et/ou de développement au peuple congolais sans distinction ethnique, politique, religieuse ou autre tout en adhérant aux fondamentaux d'éthique professionnelle et en respectant les principes humanitaires d'Humanisme, de Neutralité, d'Impartialité et d'Indépendance.

Le Forum s'adresse à toutes les ONGI et encourage la participation de toutes les ONGI actives en RDC à ce Forum.

3. Fonctions principales du Forum

Le Forum des ONGI en RDC poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer une cohésion nationale et une représentation des ONGI en RDC au niveau international, national et local ;
- Faciliter et promouvoir la représentation d'une voix forte et consistante des ONGI pour influencer les pratiques et politiques (au niveau humanitaire, développement ou sur des problématiques d'intérêt commun) en développant si nécessaire des positions communes, des plaidoyers ou des actions conjointes ;
- Promouvoir l'échange d'informations, la collaboration, les échanges d'expériences entre les ONGI en RDC ;
- Assurer des services spécifiques à ses membres.

Ses principales activités sont:

- **La coordination et l'échange d'information :** réunions mensuelles, échanges d'expérience, partage d'informations sur le contexte, la sécurité, etc.
- **L'appui aux problématiques d'obstacles administratifs :** appui à la résolution de cas d'obstacles administratifs, appui à l'amélioration du cadre juridique des ONGI en RDC, partage d'expériences et communication entre les provinces, formation, plaidoyer auprès du gouvernement, etc.
- **La visibilité et la représentation :** représentation des ONGI dans les différents fora de coordination via des membres élus, participation aux décisions stratégiques, visibilité, lien et porte parole de l'ensemble ou d'une partie de ses membres vers les UN/gouvernement/media/bailleurs, etc.
- **Le plaidoyer :** ce service limité jusqu'à la fin de 2016 au groupe de travail plaidoyer du Nord Kivu, a été étendu pour un plaidoyer stratégique afin de renforcer la voix des ONGI sur des thématiques stratégiques en RDC.

CHAPITRE 2 : STRUCTURATION ET FONCTIONNEMENT DU FORUM DES ONGI EN RDC

Le Forum des ONGI en RDC est composé de 4 organes clés :

- L'Assemblée Générale (AG)
- Le Comité Exécutif (CE)
- Les plateformes provinciales appuyées par des groupes de travail
- Le Secrétariat

Il rassemble actuellement 3 plateformes provinciales :

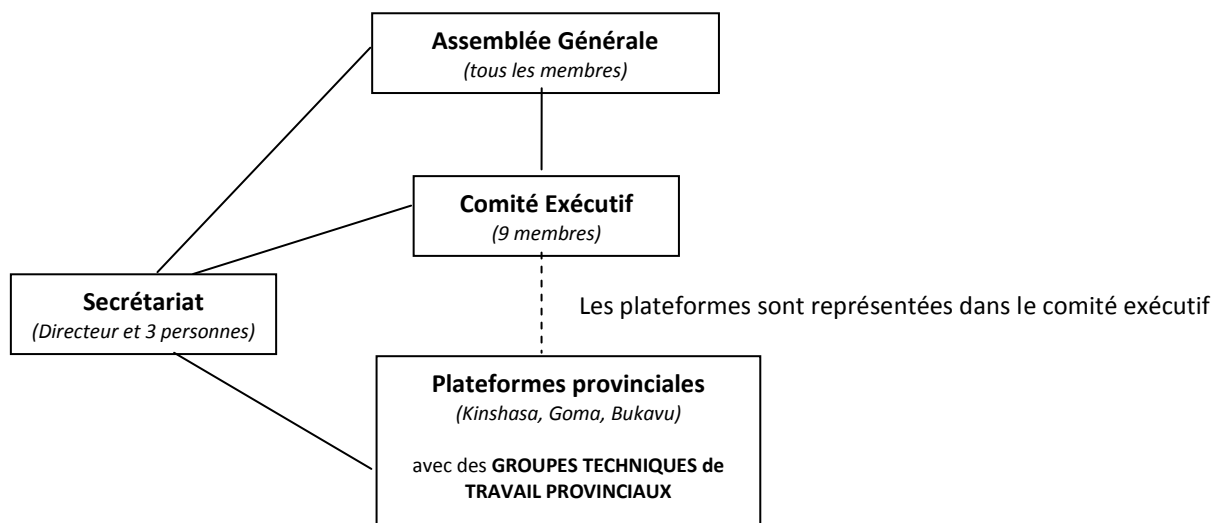
- Kinshasa
- Nord Kivu
- Sud Kivu

Les ONGI qui participent aux réunions des plateformes provinciales ont soit leur base dans cette Province, soit des antennes/bureaux (ou agents de liaison) dans cette Province.

Sont considérées comme plateformes provinciales, les Provinces où le nombre d'ONGI ayant leur représentation basée dans cette Province est significatif (au-delà de 10).

En parallèle de ces plateformes provinciales du Forum, des réunions d'échange et de coordination entre les ONGI peuvent se mettre en place dans certaines Provinces ou lieux d'action humanitaire (Bunia, Kalémie...). Cependant ces coordinations qui rassemblent essentiellement des sous bureaux d'ONGI ne peuvent pas être considérées au même niveau que les plateformes provinciales.

De façon générale, l'Assemblée Générale, qui rassemble les décisions de l'ensemble des membres, a un rôle d'orientation stratégique du Comité Exécutif, qui, lui, a un rôle de mise en œuvre et de suivi des activités du Forum. Il est dirigé par un Chair désigné par ses pairs. Le Secrétariat est un organe d'appui conseil. Il est dirigé par un Directeur et est en relation avec tous les autres organes. Les plateformes provinciales qui sont ouvertes à toutes les ONGI ont un rôle de partage d'information et ont des groupes techniques de travail thématiques.



Le rôle et les fonctions de chaque organe sont les suivants :

1. Assemblée Générale (AG)

a. Rôle de l'AG

C'est le conseil d'administration du Forum. L'AG a un rôle d'orientation stratégique annuelle du Comité Exécutif et de validation des décisions prises.

L'AG se réunit une fois par an pour entre autre :

- Echanger sur le rapport d'activités et le rapport financier ;
- Adopter les textes de référence (statuts, ROI...);
- Valider le plan, les priorités et le budget de l'année suivante ;
- Elire les membres du Comité Exécutif (Kinshasa);
- Valider le montant des cotisations.

Un ordre du jour sera préparé par le Secrétariat et l'ensemble des ONGI pourront participer à l'AG mais seuls les membres voteront.

b. Fonctionnement

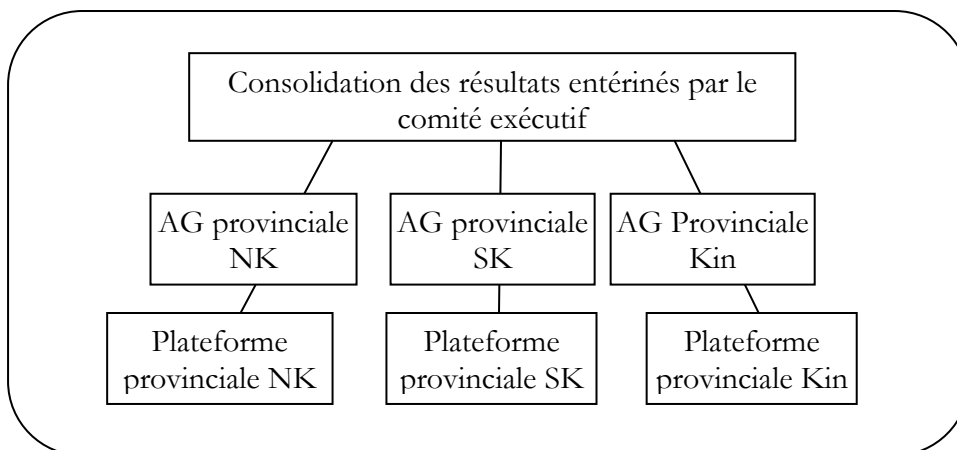
Compte tenu de l'éloignement géographique des plateformes provinciales, il a été décidé d'organiser des Assemblées Générales provinciales dont les résultats sont consolidés par le Secrétariat:

1. Organisation **d'Assemblées Générales Provinciales** au niveau de chaque plateforme provinciale.

L'ordre du jour sera partagé par le Secrétariat à toutes les plateformes provinciales avec les documents relatifs sur lesquels des décisions devront être validées et/ou votées. L'AG Provinciale sera animée par le Directeur du Forum. Le même principe de vote sera appliqué à toutes les plateformes provinciales sous la supervision du Directeur du Forum.

2. Dans un deuxième temps, le Directeur du Forum sera chargé de compiler les résultats des différentes Assemblées Générales Provinciales afin de faire une **synthèse des décisions**. Cette synthèse sera présentée au comité exécutif qui représente les 3 plateformes provinciales afin d'entériner les décisions prises lors des 3 AG Provinciales.

c. Schéma de fonctionnement de l'AG:



d. Principe de vote lors de l'AG

Pour l'ensemble des décisions il sera recherché des **consensus** entre les membres.

S'il s'avère qu'il n'y a pas de consensus alors le Secrétariat appuiera le principe de vote de la décision.

Si nécessaire, les votes seront faits par les ONGI membres au niveau de la Province où il est représenté selon le principe **1 ONGI membre =1 voix en RDC** (excepté pour l'élection des membres du Comité Exécutif qui est Provinciale et donc où l'ONGI membre pourra avoir une voix par Province).

Il sera assuré par le Secrétariat que l'ONGI a bien un vote et un seul.

A noter que les assemblées générales provinciales sont ouvertes à toutes les ONGI présentes en Province mais seules les ONGI membres du Forum pourront voter sur les décisions en fonction du lieu de vote défini par l'ONGI elle-même (excepté pour l'élection des membres du comité exécutif, cf. 2.c).

En cas d'empêchement de participer à la réunion de l'AG et d'impossibilité de déléguer quelqu'un de son organisation pour représenter le chef de mission, un membre peut, après justification auprès du Comité Exécutif, remettre son vote par procuration à un autre membre. Cette démarche devra être faite par l'ONGI membre avant la tenue de l'AG Provinciale.

L'ensemble des décisions à prendre lors des AG (excepté l'élection des membres du comité exécutif) sera prise par consensus sauf en cas d'opinions différentes entre les membres et dans ce cas le vote se fera par main levée sauf si l'assemblée sollicite un bulletin secret. Un vote est validé s'il a la majorité absolue (soit la moitié des votes plus un).

Il est à noter que tout membre du Forum peut demander de procéder à un vote sur une question pertinente qu'il aura soulevée au préalable lors de la préparation de l'AG.

Le Directeur du Forum sera responsable du processus de vote dans les AG Provinciales mais n'aura pas droit de vote.

Le Secrétariat sera chargé de compiler les résultats des votes de toutes les AG Provinciales pour les présenter dans une synthèse au comité exécutif pour entériner les décisions. L'ensemble des résultats des votes seront consignés dans le compte rendu de chaque AG provinciale qui sera diffusé à tous les membres.

Sous la recommandation du Comité Exécutif, et de manière exceptionnelle suite à une décision urgente, une décision peut être soumise en dehors de l'AG à un vote des membres par mail (le quorum devra être atteint).

2. Le Comité Exécutif (CE)

a. Rôle du CE

Le Comité Exécutif est l'organe de gestion du Forum des ONGI.

Les principaux rôles du CE sont de :

- Exécuter les décisions prises à l'AG ;

- Veiller à la bonne gestion du Forum ;
- Veiller à la bonne gestion du budget annuel du Secrétariat ;
- Superviser et appuyer le travail du Secrétariat ;
- Valider les plans de travail et budgets préparés par le Secrétariat avant approbation par l'AG ;
- Faire des propositions stratégiques ;
- Représenter le Forum quand nécessaire.

Les membres du CE doivent maintenir la vision et les stratégies du Forum des ONGI, telles qu'approuvées lors de l'AG dans les discussions politiques et de plaidoyer.

Si une décision doit être prise lors du comité exécutif, elle se fait généralement par consensus sauf si les membres n'arrivent pas à réconcilier leurs points de vue. Dans ce dernier cas, il sera proposé un vote : chaque membre du Comité Exécutif a un vote et la majorité absolue doit être obtenue. En cas d'égalité, le vote du Chair sera décisif. Le Directeur du Forum n'a pas droit de vote.

b. Composition du CE

Il est composé de neuf (9) représentants d'ONGI membres issus des plateformes provinciales : 7 membres de Kinshasa, un membre du Nord Kivu et un membre du Sud Kivu.

Les membres du Comité Exécutif sont élus pour un an en respectant un quota par Province. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable que les ONGI membres du comité exécutif se retirent au bout de 3 mandats consécutifs. Cependant l'ONGI qui héberge le Forum des ONGI, devra obligatoirement être membre du Comité exécutif de manière permanente (mais ne pourra pas être le Chair).

Il serait bon de respecter des principes des genre dans la composition du CE.

La composition de ce comité pourra évoluer dans le temps en fonction des réalités et facilités.

L'élection au comité exécutif est nominative pour le Chef de mission (CDM) de l'ONGI. En cas d'absence, celui-ci ne peut pas désigner un autre staff de son ONGI pour le remplacer au niveau du comité exécutif.

A noter que si un membre du comité exécutif change en cours de mandat, son successeur prend en priorité sa place, sauf si ce dernier ne le souhaite pas. Dans ce dernier cas, une nouvelle élection aura lieu.

c. Election des membres du Comité Exécutif

Les élections des membres du comité exécutif suivent 2 procédures distinctes :

- A Kinshasa : au moment de l'AG Provinciale, vote uniquement par les membres
- A Goma et Bukavu, ce sont également les points focaux des Provinces et l'élection se fait de manière indépendante de l'AG par l'ensemble des CDM présents (membres et non membres).

De façon globale, les candidats devront respecter les critères suivants:

- Etre chef de mission de l'ONGI ;
- L'ONGI du candidat doit être obligatoirement membre du Forum et être à jour de sa cotisation;

- Volonté, capacité et motivation pour consacrer le temps et l'énergie nécessaires pour le Comité Exécutif ;
- Une rotation des ONGI devra s'effectuer dans la mesure du possible;
- Dans la mesure du possible, il serait important de pouvoir couvrir la diversité des ONGI en RDC (humanitaires/développement, différents secteurs) et du genre (dépendant des candidats et des votes);

Le vote des membres du comité exécutif se fait par Province et donc une ONGI pourra voter plusieurs fois, dans chacune des Provinces où elle est représentée (contrairement au principe du vote à l'AG où une ONGI n'est représentée que par une voix nationale).

Pour le vote à Kinshasa, les candidats désirant soumettre leur candidature devront le faire idéalement deux semaines avant la tenue de l'AG Provinciale en envoyant leur souhait au Secrétariat.

Le Secrétariat devra s'assurer que le nombre minimal de siège est couvert par les candidatures et que chaque candidat est bien éligible suivant les critères définis ci-dessus (notamment ONGI membre du Forum).

La liste des candidats potentiels au Comité Exécutif de Kinshasa sera diffusée aux ONGI avant la tenue de l'AG Provinciale, si possible.

Les élections seront menées par bulletin secret.

Afin d'avoir un maximum de consensus et de représentation, il sera utilisé un **système de rang simple**. Les ONGI présentes à l'AG Provinciale devront donner un rang aux candidats choisis en fonction de leur préférence (1= premier choix, 2= deuxième choix, etc.). Chaque votant devra obligatoirement donner un rang à chaque candidat et il ne pourra donner le même rang à 2 candidats.

Ainsi, lors du dépouillement, les candidats qui auront reçu les plus petits scores seront retenus.

Le résultat de tous les votes seront communiqués à tous dans les 24 heures suivant les réunions.

Dans le cas du Nord et Sud Kivu, les représentants au Comité Exécutif sont également les points focaux : facilitateurs et co-facilitateurs (co-lead) de la Province. L'élection des points focaux sera donc l'élection des membres du comité exécutif et pourra se faire en dehors de l'Assemblée Générale Provinciale. Cependant, parmi les points focaux élus, l'un des deux devra obligatoirement être un chef de mission afin qu'il soit membre du comité exécutif (ce qui n'est pas le cas des coordinateurs provinciaux).

A défaut de candidature pour un facilitateur, les ONGI pourront désigner de manière volontaire par vote une ONGI responsable, avec son accord.

A noter que les points focaux/représentants au comité exécutif des Provinces du Nord et Sud Kivu représentent leur Province et non leur ONGI et devront définir des TdR pour circonscrire leur mandat.

Un document d'induction est disponible pour tous les nouveaux membres du comité exécutif, afin de rappeler les rôles et responsabilités des membres du CE.

d. Rôle du Chair du Forum des ONGI

Le Chair du Forum des ONGI est chargé d'assurer :

- **Un rôle dans la gouvernance du Forum:** de part sa fonction comme CDM d'une ONG, il a la connaissance interne des ONGI. Il a un rôle plus stratégique pour être l'interface pour certaines questions.
- Il assure le suivi de la mise en œuvre des décisions du Comité Exécutif.
- **Un rôle de collaboration directe avec le Directeur du Forum :** Il appuie et oriente le Directeur du Forum suivant ses demandes.

e. Election du Chair

Le Chair du Forum sera désigné par les membres du comité exécutif, et par rotation tous les 6 mois d'un des membres élus du comité exécutif basé à Kinshasa. Il ne peut pas être Directeur pays de l'ONGI hôte.

L'élection du Chair est donc faite de manière indirecte par les membres.

f. Réunions du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif se réuniront avec le Directeur du Forum une fois par mois, ordinairement à Kinshasa.

De manière générale, les membres du CE des Provinces du Nord et Sud Kivu seront invités à participer à la réunion par conférence (skype). Ils seront également invités physiquement à Kinshasa dans la mesure du possible par le Secrétariat du Forum.

Des réunions extraordinaires pourront être convoquées par le Chair du Forum ou le Directeur du Forum selon les besoins.

g. Droits et devoirs des membres du comité exécutif

- Les membres du Comité Exécutif sont tenus de participer activement au Comité Exécutif et de manière plus large aux réunions et activités des chefs de mission de leurs Provinces,
- Les membres du Comité Exécutif issus de la plateforme de Kinshasa s'engagent à déléguer un adjoint dans le cas de l'absence planifiée à une réunion du Comité Exécutif. En cas de départ du chef de mission, son remplaçant prendra automatiquement la place de ce dernier jusqu'aux prochaines élections.
- Les membres du CE doivent être dynamiques et impliqués notamment dans le soutien au travail du Secrétariat du Forum : ils doivent s'engager à apporter leurs inputs et commentaires sur les documents/mails/réflexions/questions du Secrétariat pour une bonne avancée de son travail
- Les membres du CE qui sont invités comme membres du CE à assister à certaines réunions des fora de coordination comme le HCT sont tenus d'y assister et de plaider au nom du Forum des ONGI et non comme organisation individuelle. De même les membres délégués des Provinces doivent représenter leur Province et non leur organisation.
- Au nom du Forum des ONGI, les membres du CE doivent maintenir de bonnes relations constructives avec le Gouvernement, les UN, les bailleurs, les autres ONG et toutes les structures pour renforcer la coordination et la collaboration entre tous.

- Les membres du CE s'engagent à ne pas utiliser personnellement des informations reçues en tant que membre du CE sans en informer l'ensemble du Forum des ONGI.
- h. Destitution de droit d'un membre du comité exécutif

Un membre du comité exécutif peut être destitué si :

- Il n'a pas assisté à au moins la moitié des réunions du CE ;
- Il n'a donné aucun feedback (par email ou dans les réunions) sur plus de la moitié des sollicitations faites par le Directeur au comité exécutif ;
- Il a violé ces présents statuts.

Dans ce cas, les chefs de mission peuvent dans leur Province respective décider lors de l'une de leur réunion, après concertation avec l'ensemble des autres membres du Comité Exécutif et donc du Représentant, et par un vote à majorité simple, de destituer ce membre qui représentait sa Province.

Une AG Provinciale extraordinaire pourra dans ce cas élire un nouveau membre pour le remplacer.

3. Plateformes provinciales

Pour des raisons historiques et de répartitions géographiques des ONGI en RDC, le Forum comprend trois (3) plateformes provinciales : Kinshasa, Goma et Bukavu qui font partie intégrante du Forum.

Ces plateformes ont, pour certaines, des termes de référence sur lesquels se base le Forum des ONGI.

a. Composition des plateformes provinciales

Ces plateformes rassemblent les ONGI qui sont présentes dans ces Provinces avec un nombre significatif d'ONGI qui ont leur représentation dans la Province (Chefs de mission). Ces ONGI peuvent avoir leur base dans cette Province ou simplement avoir un bureau/antenne dans cette Province.

Les plateformes provinciales sont donc composées des chefs de mission des ONGI qui ont leur base dans cette Province, mais aussi les chefs de base/coordonateurs provinciaux/chefs de mission provinciaux de ces ONGI qui n'ont pas leur base dans la Province. Elles sont ouvertes à tous, membres et non membres.

b. Rôle

Le rôle de ces plateformes est d'échanger des informations, réfléchir sur des problématiques provinciales d'intérêt commun (sécurité, plaidoyer...) pour coordonner les actions communes, en accord avec leurs termes de référence.

D'après les TdR de chaque plateforme, un point focal/facilitateur et au moins un co-facilitateur sont élus. Pour rappel, parmi les 2 points focaux, un au moins doit être un chef de mission d'une ONGI basée dans la Province et est membre du comité exécutif..

c. Réunions

Dans chaque Province sont donc organisées des réunions des plateformes provinciales à une fréquence définie (une fois par mois à Kinshasa, et à Bukavu, deux fois par mois à Goma).

Pour le bon fonctionnement du Forum et une bonne circulation d'information, les rapports de ces réunions seront partagés avec le Secrétariat du Forum.

4. Groupes de travail technique provinciaux

a. Rôle des groupes de travail (GT)

Les plateformes provinciales, ont, de part leur intérêt sur un secteur spécifique, mis en place des groupes de travail techniques provinciaux.

Ce sont les plateformes provinciales qui décident de la création ou de la fermeture des groupes de travail en fonction de l'intérêt des ONGI de ces plateformes avec partage au Comité Exécutif. Certaines plateformes peuvent ne pas avoir de GT.

Ces groupes de travail ont des termes de référence qui les régissent, validés au niveau des plateformes provinciales qui définissent entre autre la fréquence de leur réunion et les mécanismes de rapportage.

Le rôle de ces groupes de travail est d'alimenter les réflexions sur les sujets spécifiques et de faire des propositions/orientations qui seront discutées lors des réunions des plateformes provinciales.

b. Composition et réunions

Ces groupes de travail sont ouverts à tous : membres et non membres. Ces groupes sont constitués du staff des organisations les plus concernés par la thématique (administrateurs, chargés de plaidoyer, chargés de sécurité...) ou par les chefs de mission eux-mêmes.

Ils se réunissent généralement au moins une fois par mois et produisent un compte rendu de réunion qui sera partagé dans la mesure du possible aux plateformes provinciales et aux autres groupes de travail des autres Provinces qui ont la même thématique.

Chaque groupe choisira un lead qui sera chargé d'organiser les réunions (invitation, ordre du jour, compte rendu). Ce lead assurera le partage des points clés des réunions du GT au niveau de la réunion mensuelle de la plateforme provinciale auquel il est attaché.

Le Secrétariat, de part son rôle actuel, participera, dans la mesure du possible à toutes les réunions du groupe de travail Obstacles Administratifs et participera dans la mesure du possible aux autres réunions des groupes de travail à Kinshasa et en Province ou sur invitation des groupes de travail.

c. Relations entre les groupes de travail entre Provinces

Etant donné qu'il y a des thématiques communes entre les Provinces, il sera important d'assurer une bonne communication entre ces groupes et avec le Secrétariat.

Il est à noter que les points focaux des plateformes provinciales seront toujours copiés en cas de contacts directs entre le Secrétariat et les GT.

Groupe de travail (GT) plaidoyer

A Goma et Bukavu ont été mis en place des GT plaidoyer.

Les GT définiront chaque année avec les plateformes provinciales leurs priorités en matière de plaidoyer en alignement avec la stratégie nationale qui pourront être ajustées en fonction des imprévus et initiatives des plateformes provinciales ou après sollicitation du Secrétariat avec l'accord de la plateforme provinciale.

Les échanges entre les groupes se feront comme suit :

- Conseils en matière de fonctionnement (échange des TdR, système de sign-on, etc.)
- Partage des comptes rendu des réunions ;
- Partage des notes de plaidoyer. Les notes seront partagées via le Secrétariat avec les autres chefs de mission pour élargir les signataires ;
- Appui au Secrétariat pour la collecte d'informations en vue de préparer des réunions spécifiques sur des thématiques provinciales ou plus larges où la position des ONGI est demandée.

Groupes de travail (GT) Obstacles Administratifs (OA)

A Goma, Bukavu et Kinshasa ont été mis en place des GT OA.

Ces groupes, composés essentiellement des administrateurs des ONGI, seront en étroite relation avec le Secrétariat puisqu'ils partagent les mêmes objectifs.

Etant donné que certaines problématiques, bien que rencontrées dans des Provinces spécifiques peuvent avoir des portées plus globales et que les échanges d'expériences peuvent concerner l'ensemble du territoire, les échanges entre ces GT sont plus qu'importants. Il s'agira de :

- Partager les comptes rendu des réunions entre tous les GT et avec le Secrétariat ;
- Partager les cas de tracasseries s'ils peuvent avoir une portée générale et des résolutions communes ont été trouvées (« bonnes pratiques »);
- Travailler en collaboration avec le Secrétariat pour tout problème d'intérêt général.

Les autres groupes de travail spécifique à une Province peuvent solliciter des connexions avec les autres groupes ou avec le Secrétariat en fonction des besoins. Ces GT ne doivent cependant pas venir en duplication des mécanismes de coordination existants.

5. Secrétariat du Forum des ONGI

a. Rôle du Secrétariat

Le Secrétariat est une cellule d'appui conseil pour le Forum des ONGI et le Comité Exécutif en particulier qui a pour principal objectif de structurer et rendre opérationnel le système de coordination des ONGI en RDC et pour appuyer des démarches communes notamment concernant les obstacles administratifs.

Le Secrétariat fournit un appui technique notamment par :

- L'appui à la résolution et au plaidoyer des dossiers prioritaires d'intérêt commun au niveau des obstacles administratifs ;
- L'échange d'informations pertinentes pour les ONGI (via des outils de communication, la mise à jour de la mailing list...);
- L'appui à l'organisation des réunions du Comité Exécutif et des réunions de la plateforme provinciale de Kinshasa ;
- La gestion des financements (budget, rapportage...)
- L'appui aux groupes de travail quand nécessaire;
- La résolution de certains cas plus individualisés d'obstacles administratifs ;
- L'amélioration de la communication entre les ONGI ;
- Le renforcement de la voix des ONGI dans les fora de coordination
- L'amélioration de la cohésion et de la communication entre les ONGI en RDC notamment entre celles de l'Est et Kinshasa ;
- L'appui au plaidoyer stratégique en fonction de priorités désignées par les membres.

Le Secrétariat rend des comptes au Comité Exécutif qui le supervise ainsi qu'à l'Assemblée Générale. Ce sont des personnes recrutées.

b. Composition du Secrétariat et rôle du Directeur

Le Secrétariat est composé d'un Directeur à temps plein ainsi que de personnels salariés recrutés selon les besoins identifiés et validés par le Comité Exécutif et l'AG et selon les financements disponibles. L'ensemble du staff doit avoir des termes de référence clairs expliquant les tâches assignées au sein du Secrétariat.

Le Directeur du Forum est recruté par l'ONGI hôte avec l'appui du Comité Exécutif.

Il a un rôle de gestion des activités quotidiennes du Secrétariat selon les présents termes de référence. Il est responsable de tout le staff employé pour le Secrétariat et veille à la bonne exécution des projets de financement.

Il rapporte au Comité Exécutif et travaille en collaboration plus étroite avec le Chair du Forum.

Son rôle est de :

- Veiller à la bonne gestion des activités, du budget, de la communication, du staff et des performances du Secrétariat
- Assurer le relais de l'information de manière interne et externe et en ce sens être le point focal pour les acteurs externes.
- Préparer, assister et élaborer le compte rendu pour l'ensemble des réunions de la plateforme de la Kinshasa, du Comité Exécutif et de l'AG (sans droit de vote).
- Rassembler les inputs/feedback des ONGI membres chaque fois que nécessaire.
- Travailler en étroite relation avec les groupes de travail plaidoyer et obstacle administratif
- Préparer le plan d'action annuel et le budget annuel qui sera validé par le Comité Exécutif et l'AG.
- Etre le représentant principal du Forum des ONGI au niveau externe. Dans le cas de discours officiels, le Directeur devra obligatoirement préalablement consulter l'ensemble du comité exécutif qui devra valider les déclarations publiques. Si le Directeur doit se rendre dans l'une des plateformes provinciales en tant que représentant du Forum, il devra impérativement informer les points focaux des plateformes provinciales.
- Etre responsable de la recherche de fonds et assurer les relations avec les bailleurs.

c. ONGI hôte du Secrétariat

Le Forum des ONGI en RDC n'a pas un statut légal propre. Il est légalement, administrativement et financièrement hébergé par une ONGI « hôte » qui s'engage à fournir au Secrétariat le statut opérationnel nécessaire (logistique, ressources humaines, contrats de partenariat...).

Le Secrétariat ne peut pas prendre une décision ou agir d'une quelconque manière qui pourrait créer à l'ONGI hôte des conséquences négatives.

Inversement, l'ONGI hôte ne pourra pas utiliser le Secrétariat pour faire passer des messages propres à l'ONGI de manière individuelle.

6. Adhésion et droits et devoirs des « adhérents »

a. Adhésion au Forum

L'adhésion est ouverte à toutes les Organisations Non Gouvernementales Internationales (de droit étranger) et celles du mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge œuvrant en RDC.

Chaque ONGI membre s'engage à fournir une assistance au peuple congolais sans distinction de dimension ethnique, politique, religieuse ou autre.

Les ONGI membres doivent s'engager à respecter les présents termes de référence ainsi que la charte du Forum.

Les ONGI membres doivent respecter les critères suivants :

- Etre une organisation non gouvernementale, non lucrative, non partisane et apolitique ;
- Etre une ONG internationale enregistrée dans un pays étranger (de droit étranger) ;
- Etre une ONGI enregistrée en RDC (ou en processus d'enregistrement) ;
- Avoir des activités humanitaires ou de développement mises en œuvre en RDC ;
- Signer la charte du Forum des ONGI.

Les ONGI qui souhaitent devenir membre doivent signer une lettre d'engagement/adhésion et payer la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

b. Droits des membres

Les membres du Forum ayant acquitté leur cotisation bénéficient de services spécifiques réservés aux membres :

- Accès à un service de partage d'information
- Accès à 3 types de service :
 - o Appui aux problématiques d'obstacles administratifs (OA):
 - Accès au guide pratique sur le fonctionnement des ONGI (document et recueil de textes) ;
 - Accès à la documentation détaillée/textes de lois concernant des problématiques communes ou spécifiques d'OA ;
 - Démarche commune pour traiter des dossiers d'OA (ex. ordonnance présidentielle) ;

- Réponse personnalisée pour des problèmes d'OA d'une ONGI ;
- Recueil et analyse concernant les grilles salariales ;
- Base de données des OA.
- Coordination et Echange d'information :
 - accès à de la documentation spécifique pour les ONGI (sécurité, fiches pratiques, contacts, etc.) ;
 - mise en relation avec des contacts du Forum.
- Visibilité et représentation des ONGI :
 - Visibilité : Logo du membre présent sur la Newsletter et sur le site Internet ;
 - Possibilité de contribuer activement au HCT en donnant des inputs et de recevoir une synthèse des comptes rendus des réunions ;
 - Plaidoyer comme Forum des ONGI : représentation des ONGI dans les différents fora de coordination via des membres élus.
- Droit de solliciter le Forum à travers son Secrétariat pour des conseils ou un appui concernant ses activités en RDC, dans la limite des compétences de celui-ci ;
- Droit de commenter toute matière concernant les activités, le développement ou la gestion du Forum des ONGI en RDC ;
- Droit de vote à l'Assemblée Générale pour la participation aux orientations stratégiques et décisions du Forum des ONGI ;
- Possibilité d'être élu membre du Comité Exécutif et d'être Représentant du Forum.

Les ONGI non membres ont accès à :

- La participation aux réunions mensuelles des plateformes provinciales ;
- La participation aux groupes de travail ;
- L'échange d'information simple concernant les ONGI ;
- Le partage d'offres d'emploi.

c. Devoirs des membres

Les membres doivent :

- Désigner deux personnes qui peuvent participer aux réunions des plateformes provinciales : le chef de mission/représentant provincial et un substitut en cas d'absence ;
- Participer à l'AG pour prendre part aux votes qui appuieront à définir les priorités clés pour le Forum, et appuyer à la gouvernance du Forum ;
- Participer de manière régulière aux réunions des plateformes provinciales dans la mesure du possible ;
- S'engager à contribuer activement aux activités du Forum des ONGI dans son intérêt (réponse aux mails du Secrétariat) ;
- Payer annuellement la cotisation fixée par l'AG au plus tard au 31 Mai de chaque année ;
- Respecter les lois et la Constitution de la RDC.

d. Utilisation des informations concernant les membres

Le Secrétariat et le Comité Exécutif se réservent le droit d'utiliser les informations données par les ONGI membres dans le but de plaidoyer, de partage avec des acteurs externes (bailleurs, UN, autres).

Les informations partagées sans consultation initiale des membres sont :

- Les informations agrégées de l'ensemble des ONGI ne visant pas directement une ONGI spécifique (ex. nombre d'ONGI faisant partie du Forum, etc.)
- L'information partagée avec des acteurs externes indiquant si l'ONGI spécifique est membre ou non du Forum ;
- La liste de contacts de l'ONGI.

Les détails spécifiques de l'ONGI (activités, bailleurs...) ne seront pas partagés avec l'extérieur sans accord préalable de l'ONGI.

Toutes les informations partagées par des ONGI individuelles de manière confidentielle au niveau du Forum concernant par exemple les financements, les demandes de fonds, les relations privilégiées avec les bailleurs, les positionnements confidentiels, etc. doivent être maintenues confidentielles par tous les membres et le Secrétariat.

Les membres du Forum reconnaissent la valeur de l'amélioration de la transparence et de la redevabilité mutuelle à travers l'organe de coordination des ONGI comme un bénéfice du Forum.

e. Disqualification d'un membre

Un membre peut être disqualifié en tant que membre pour l'année si :

- Il n'a pas payé sa cotisation au cours des 5 premiers mois de l'année (avant le 31 Mai);
- Il ne respecte plus les critères d'adhésion ;
- Il s'avère que ses activités ne sont pas en accord avec ces présents termes de référence ou sont néfastes aux efforts collectifs du Forum.

La plateforme provinciale devra alors déférer le cas au Comité Exécutif qui devra voter à la majorité absolue pour valider la disqualification du membre.

f. Résignation d'un membre

Un membre qui souhaite se retirer du Forum peut le faire en écrivant une lettre au Comité Exécutif en expliquant les raisons de son retrait.

7. Représentation

a. Représentation officielle

- Le Directeur du Forum est le représentant principal du Forum
- Le Directeur du Forum après consultation impérative du comité exécutif, peut parler publiquement au nom du Forum des ONGI en RDC sur base de positions partagées et validées par les plateformes provinciales.
- En cas d'absence du Directeur, le chair ou un membre du Comité Exécutif sera autorisé à représenter le Forum.

b. Représentation dans les groupes de coordination

Des représentants des ONGI sont élus chaque année au niveau des plateformes provinciales pour participer aux différentes réunions de coordination où des sièges des ONGI sont attribués :

- **CPIA** : dans les Provinces du Nord Kivu et Sud Kivu : les élections des représentants au CPIA se font au niveau des plateformes provinciales ;
- **HCT** : à Kinshasa (3 sièges). Etant donné la régularité nécessaire à ces réunions (deux fois par mois), il est souhaitable que les représentants des ONGI au HCT soient à Kinshasa. Cependant l'ensemble des ONGI pourra participer au vote des représentants des ONGI au HCT.

Pour le HCT, ce sont les chefs de mission uniquement qui sont éligibles en tant que personne et non l'ONGI. Le candidat devra maîtriser le domaine humanitaire, avoir une bonne connaissance du contexte de la RDC et être disponible et engagé pour ces réunions. L'élection se fera en début de chaque année. Le vote se fera suivant le même principe que pour l'élection des représentants au comité exécutif. 3 membres permanents et 3 suppléants seront élus pour siéger aux réunions du HCT.

A noter que la désignation est bien nominative et il n'est donc pas possible qu'un CDM absent délègue à son adjoint sa place. De même, si un CDM part au cours de son mandat au niveau du HCT, son remplaçant sera priorisé pour prendre sa place sauf si celui-ci ne l'accepte pas. Dans ce dernier cas, une nouvelle élection devra avoir lieu.

Le Directeur du Forum aura une place aussi au niveau du HCT. Il aura pour rôle de relayer l'information aux ONGI membres et permettre les inputs possibles avant les réunions.

- **Pooled Fund Board** (2 sièges): L'un des sièges sera couvert par le Directeur du Forum des ONGI. Les réunions se déroulant à Kinshasa (avec des calendriers relativement chargés en période d'allocation), ce sera à la plateforme de Kinshasa d'élire le 2ème représentant des ONGI au Pooled-Fund Board. L'unité du Fonds Commun Humanitaire invite également d'autres ONGI ou le Directeur du Forum selon les réunions (comité de validation par exemple).
- **UNHAS** : (2 sièges) : élus par la plateforme provinciale de Kinshasa.

Les ONGI élues à ces postes ont des mandats d'un an, renouvelable deux fois de suite.

Les ONGI élues à ces postes s'engagent à assister de manière régulière aux réunions de ces fora. Elles s'engagent à représenter les intérêts de la communauté des ONGI au sens large et non l'intérêt de leur propre organisation. Pour ce faire, un partage de l'agenda de la réunion avec le Secrétariat pour récolter les inputs éventuels des autres ONGI membres ainsi que la concertation initiale entre les ONGI représentant le Forum des ONGI à une même réunion de coordination sont largement encouragés afin de définir des messages clés de la communauté des ONGI.

Les ONGI élues s'engagent à faire parvenir au Secrétariat les comptes rendus de ces réunions et à communiquer aux autres ONGI les principaux éléments de leurs réunions lors de la rencontre mensuelle des plateformes provinciales.

Le Directeur du Forum cherchera dans la mesure du possible à faciliter la récolte des inputs de l'ensemble des membres du Forum avant la tenue de ces réunions et à partager la synthèse des informations (via les réunions mensuelles ou via des extraits de compte rendus envoyés aux Provinces).

c. Plaidoyer

Une stratégie de plaidoyer sera élaborée par un expert en plaidoyer et remise à jour chaque année en fonction des priorités définies par les membres.

Cette stratégie désignera le mode de signature des documents de plaidoyer et l'utilisation du logo du Forum des ONGI.

Pour la majorité des lettres de plaidoyer concernant les obstacles administratifs, le Secrétariat du Forum sera en charge de ce plaidoyer (lettre et suivi essentiellement auprès des services de l'Etat). Dans certains cas, l'approbation du comité exécutif sera nécessaire avant envoi notamment pour le plaidoyer auprès des bailleurs, Coordinateur Humanitaire ou Ambassadeurs.).

8. Liens avec les autres mécanismes de coordination

Plusieurs autres réunions de coordination ont lieu en RDC qu'elles soient focalisées géographiquement (ex. HAG et HCT à Kinshasa, CPIA dans les Provinces), sectoriellement (clusters, groupes de travail du gouvernement, GIBS, etc.) ou menées par des acteurs externes (bailleurs, UN, etc.).

Les membres du Forum des ONGI en RDC sont encouragés à participer à ces différents mécanismes de coordination et à prendre le lead dans la coordination si nécessaire et possible.

Comme il a été mentionné dans le paragraphe précédent, certains fora de coordination ont un nombre de sièges limités pour les ONGI et des élections seront donc faites pour déterminer les représentants des ONGI dans ces réunions de coordination.

A noter qu'aucun autre organe de coordination des ONGI autre que ceux décrits dans ce présent statut ne pourra être créé ou facilité par le Secrétariat ou des membres sans la permission du Comité Exécutif.

9. Finances

L'année fiscale pour le Forum des ONGI en RDC est du 1er Janvier au 31 Décembre.

Cependant les contrats avec les bailleurs dicteront les échéances des rapports financiers à leur présenter.

Les cotisations seront dues à chaque année fiscale.

Les membres devront payer leurs cotisations au plus tard fin Mai de chaque année.

Au-delà du 31 Mai, les ONGI qui n'auront pas payé leur cotisation ne seront pas considérées comme membre et n'auront donc pas accès aux services du Forum.

Pendant l'année fiscale, aucune révision ne pourra être effectuée sur le budget sans accord préalable du Comité Exécutif. Tout en restant dans le budget, il est cependant possible qu'au cours de l'année il y ait des transferts entre les lignes budgétaires en respectant les exigences des bailleurs et avec la validation du Comité Exécutif.

Le Secrétariat du Forum devra travailler avec l'ONGI hôte pour fournir régulièrement des rapports financiers, pour respecter le budget établi et informer régulièrement le Comité Exécutif et les membres.

CHAPITRE 3 : ADOPTION ET DATE DE MISE EN ŒUVRE

Ces présents termes de référence deviendront effectifs lors de la validation par l'Assemblée Générale.

Ces présents termes de référence rendent caduques les précédents termes de référence du CNCONGI d'août 2011 et de Décembre 2015.

Ces présents termes de référence pourront être révisés chaque année.

Recommandé par le Comité Exécutif le 12 Janvier 2017.

Approuvé par l'Assemblée Générale consolidée le

Annexe Schéma de communication entre GT et Secrétariat

A noter que les Groupes de Travail sont inclus dans les plateformes provinciales mais par souci visuel, il a été mis deux niveaux : les GT étant l'émanation des plateformes et rapportant aux plateformes.

